



EN ROUTE POUR LE



LE JOURNAL DE SUD EDUCATION DES PYRENEES ORIENTALES

Piqûres de rappel, quelle mouche les a piqués ? 30 ans de précarisation !

- 1977 : « Pacte pour l'emploi des jeunes », premiers contrats de travail dont les cotisations patronales sont prises en charge par l'Etat (stages Barre).
- 1981 : Grande période des stages défiscalisés en entreprise avec formation complémentaire comme les « Stages de formation alternée » et les « Stages d'orientation approfondie » pour les 16-21 ans, puis les « stages de préparation à la vie professionnelle » et les « Stages jeunes volontaires » pour les 18-21 ans.
- 1983 : « Stages d'initiation à la vie professionnelle » (SIVP) et « Contrat de qualification » pour les jeunes, travail avec formation en alternance sous le statut d'apprentis.
- 1984 : « Travail d'utilité collective » (TUC), mi-temps de 6 mois renouvelables au sein de collectivités locales et d'associations.
- 1990 : « Contrat emploi solidarité » (CES), mi-temps de 12 mois renouvelables dans le secteur non-marchand.
- 1992 : Nouveaux emplois aidés par l'Etat d'une durée totale de 5 ans comme les « Contrat emploi consolidé » (CEC), super CES à trois quarts temps, et les « Contrat retour à l'emploi » (CRE) à durée déterminée ou indéterminée avec formation.
- 1995 : « Contrat initiative emploi » (CIE), travail dans le secteur privé pour les chômeurs de longue durée et les allocataires d'un minimum social.
- 1997 : « Emplois Jeunes », contrats à temps plein de 5 ans réservés au moins de 26 ans et payés au SMIC non-qualifié. *[suite page 2]*

DISPENSÉ DE TIMBRAGE
PRESSE
DISTRIBUÉ PAR



DÉPOSÉ LE 30/05/2006

Perpignan CTC

SUD éducation 66 - 28 rue Henri Bataille - 66000 Perpignan

Sommaire

Edito : 30 ans de précarisation !.....	1-4
Refonte de la CCNT 66... Tous concernés !.....	4
Sud Education s'oppose au protocole sur la direction d'école.....	5
Direction d'école : non à la précarité !.....	6
Compte-rendu de la rencontre entre Sud Education 66 et l'Inspecteur d'Académie des P.O.....	7-8
Remplaçants ? Vous avez dit remplaçants ?.....	8
Emploi Vie Scolaire - Contrat d'Avenir : Et Vous Sortirez Chômeur Adapté.....	9
Appel à l'insurrection des consciences : Résistons au contrôle social !.....	10
Déclarations de Sud Education au Conseil Supérieur de l'Education.....	11-12
Acheter du sexe n'est pas un sport. Dites non à la prostitution des femmes pendant la coupe du monde de football.....	13
Le CESEDA, c'est quoi ?.....	14

[suite de la page 1]

- 2003 : « Contrat d'insertion des jeunes dans la vie sociale » (CIVIS) pour les jeunes.

- 2005 : Diminution de la défiscalisation des nouveaux emplois aidés par l'Etat, dont le « Contrat d'accompagnement dans l'emploi » (CAE pour remplacer les CES et les CEC), le « Contrat d'avenir » (CA ouvert au secteur non-marchand pour les allocataires d'un minimum social), le « Revenu minimum d'activité » (RMA pour activer le RMI), le « Contrat jeunes en entreprise » (CJE qui succède au Contrat de qualification), le « C o n t r a t d e p r o f e s s i o n n a l i s a t i o n » (même chose à partir de 26 ans) et le « Contrat nouvelle embauche » (CNE qui inaugure pour les petites entreprises privées une période d'essai de 2 ans.

- 2006 : CPE, simple CNE pour les jeunes.

La capacité des étudiants à se battre sur le terrain de classe contre le CPE et leur volonté, même minoritaire, d'appeler à la participation de tous les salariés à rejoindre leur combat marquent une ligne d'affrontement politique et de classe ; lors de ce mouvement, elle s'est située au niveau de la nécessité d'élargir la lutte aux secteurs salariés et particulièrement au niveau de leur entrée en grève massive aux côtés des étudiants.

Dès son déclenchement, la lutte, par sa nature profonde et sa combativité, détenait en elle des potentialités importantes pouvant s'exprimer à travers un mouvement massif et général des salariés dans la mesure où ceux-ci ont de suite saisi le sens et l'ampleur de l'attaque qui était menée à travers le CPE et ressenti une solidarité immédiate avec les étudiants ; la nécessité d'une riposte forte et unitaire semblait possible. C'était sans compter sur la nature pré-électorale qui motive et induit les comportement d'organisations supposées défendre les droits des travailleurs ; cette lente et ancienne dérive gestionnaire montre là toute son efficacité. Nombreux syndicats ont dû s'employer pour contenir les expressions de combativité et la volonté de lutte qui tendaient à apparaître. Tous les

syndicats ont oublié leurs "querelles", leurs "divisions" et ont unis leurs forces pour cela. Ils ont utilisé, comme ils savent le faire, l'arme des Journées d'action au cours desquelles des grèves et des manifestations - massives mais parfaitement contrôlées - avaient lieu. Le fait qu'ils aient dû en organiser plusieurs exprime la force de la pression exercée par la jeunesse en colère durant plusieurs semaines. Mais ces journées dites d'action ont servi de défoirade à la combativité montante et à la possibilité de solidarité de l'ensemble des travailleurs. En les organisant et les planifiant dans

le temps, tout en évitant soigneusement toute expression ouverte de lutte ou de grève dans les entreprises, ils ont fait de ces moments une fin en soi, chaque journée suivante devant faire au moins aussi bien que la précédente sous peine de marquer « le recul et la fin

du mouvement ». Ils ont ainsi réussi à focaliser toutes les attentes sur la "réussite" de ses seules journées, détournant toute initiative d'une véritable extension du mouvement qu'auraient assumé et pris en charge les grévistes. Les salariés n'avaient finalement comme choix, lors de ces journées présentées faussement comme la réalisation de l'extension, que de défiler en cortège derrière les syndicats, plus ou moins séparés des cortèges étudiants - eux-mêmes entourés de service d'ordre empêchant toute intrusion sous prétexte de défense contre les voyous et les casseurs -, ou bien d'accompagner individuellement les parties où défilaient les étudiants. La scission préméditée de nombreuses fins de manifestations illustre parfaitement cette hypothèse. Ces journées ont ainsi réussi à nous détourner de toute perspective réelle d'extension et d'unification de cette lutte sociale.

La faiblesse principale du mouvement, et l'enjeu politique du combat de classe, a été le fait que les salariées les plus déterminés n'ont pas rejoint les étudiants dans la grève ouverte, massive, reconductible afin de lui donner une autre dimension.

[suite page 3]

[suite de la page 2]

Le nombre très important de participants de tous âges, salariés, chômeurs, retraités, aux côtés des étudiants dans les manifestations du 7 mars, est l'expression que cette unification est alors réalisable. Lors de celle qui a lieu à Paris, les syndicats laissent les cortèges étudiants prendre la tête de la manifestation - ce qui n'était pas prévu au départ - et une partie de leurs mots d'ordre - une bonne moitié au moins - sont des « Appel à la grève générale » et des « Etudiants, salariés, chômeurs, précaires, retraités, tous ensemble ».

Ces slogans vont encore apparaître lors de la manifestation étudiante et lycéenne du 16 mars à Paris au cours de laquelle commencent à intervenir des groupes de jeunes, peu nombreux mais "organisés" en bande, qui se lancent dans des violences gratuites et s'attaquent même aux manifestants isolés et les volent. Ce jour-là, il y a plus de 500 000 manifestants dans toute la France malgré le fait que les syndicats n'ont pas appelé directement à la grève. Cependant ils ont déposé des préavis qui "permettent" légalement de faire grève, mais comme un acte individuel, pour aller à la manifestation.

Lors des manifestations du samedi 18 mars qui voient plus d'un million de manifestants de « tous âges », ces mots d'ordre d'extension et d'unification ont quasiment disparu des cortèges étudiants. Par contre, le Parti socialiste réapparaît et est accepté avec ses propres banderoles, pour la première fois depuis longtemps, dans la manifestation. Cette manifestation du 18 mars manifeste encore plus la grande maîtrise de l'ensemble des forces syndicales et de gauche, qui peuvent se permettre non seulement d'accepter sans s'y opposer, sans la freiner aucunement, une manifestation d'une telle ampleur, mais même de l'organiser complètement.

Le retrait du CPE par le gouvernement est venu apporter du crédit à la mystification que les syndicats unis sont une garantie de succès. Et, pour couronner le tout, nous avons pu assister à une recrédibilisation des partis de gauche, en particulier

du Parti socialiste - qui ne pouvait se présenter comme tel dans les manifestations de rue il y a encore quelques semaines sans être sifflé, voire carrément expulsé ! - et à une vive relance de l'opposition mystificatrice entre la droite et la gauche, opposition derrière laquelle les citoyens sont appelés à inscrire leur combat, avec, au bout, la perspective prétendument "salvatrice" de... l'élection présidentielle de 2007.

Par ailleurs, et en complément, la « démocratie » française a su tirer profit de ce mouvement, en particulier de sa mise en avant des violences de fin de manifestation ainsi que de cette partie des jeunes de banlieue qui cèdent à la violence et à la pratique de racket des manifestants, pour renforcer de manière significative l'illusion du caractère soi-disant démocratique et pacifiste de cet Etat républicain. Le ministre de l'intérieur, le véritable

leader de la droite aujourd'hui, Sarkozy, amplement relayé par les télévisions, a su tirer partie aux plans idéologique et politique de la "retenue" et de la maîtrise de la police anti-émeutes, les CRS et les gendarmes mobiles, face aux violences minoritaires (que les préfetures savent si

bien, pour le moins, manipuler). Excellente gestion complémentaire de ce type de situation sociale tant sur le plan politique que répressif, mais en plus l'illusion sur le caractère démocratique de la République française a été renforcée avec cette police que l'on a présenté comme composée de bons père de famille qui "comprenaient" les manifestants et qui étaient là pour les protéger "des casseurs et des voyous" !

La répression contre le mouvement anti-CPE a été beaucoup plus forte en terme de nombre d'arrestation et de procès que celle en 1993, contre le C.I.P. (salaire à 80% du SMIC pour les jeunes) qui avait vu pourtant beaucoup plus d'actions directes (d'actions qui décrédibilisent le mouvement comme disent les médias et les autorités).

[suite page 4]

LUTTE ANTI-CPE : BILAN

[suite de la page 3]

Les chiffres officiels de la chancellerie en date du 18 avril 2006 avouent que la police a arrêté plus de 4 350 personnes et que 637 sont passées en procès.

Une République qui résous les conflits sociaux par la construction de prisons supplémentaires présage de luttes encore plus fortes...La "jeunesse" nous l'enseigne, l'histoire aussi !

En particulier, il est clair qu'une nouvelle génération vient de vivre en France sa première expérience de lutte ; cette génération pourra faire de cette expérience un jalon pour son émancipation, et peut-être pour celle des travailleurs.

Depuis les luttes de 2001 en Argentine jusqu'à la grève des métros et des bus de New-York en décembre 2005, la précarisation sociale incite à

reprendre de plus en plus, et partout, le chemin de la lutte pour la défense de ses conditions de travail et de vie qui sont violemment et frontalement attaquées. Et "la lutte contre le CPE" s'est développée au moment même où des grèves et manifestations massives se déroulaient en Allemagne, particulièrement en mars, où les travailleurs de certains services publics se voyaient imposer une augmentation du temps de travail sans augmentation de salaire, tout comme en Grande-Bretagne où une nouvelle réforme des retraites fait reculer l'âge du départ dans une partie des services publics. Le jour même de la manifestation française du 28 mars, un million de travailleurs britanniques faisaient grève et manifestaient.

Francis Maury

SANITAIRE ET SOCIAL

Refonte de la CCNT 66...

TOUS concernés !

Il ne s'agit pas ici de défendre des intérêts corporatistes ! Mais bien de défendre une certaine idée du service aux publics, qu'ils soient en situation de pauvreté et d'exclusion, de handicap physique, mental et psychique.

Dans le cadre de la branche UNIFED, les conventions collectives sont les unes après les autres dénoncées, "toiletées", afin d'assurer la complète gestion libérale du secteur sanitaire et social. Après les conventions des Centres de Lutte Contre le Cancer (CLCC), celles de 1951 et de la Croix Rouge, les syndicats employeurs veulent procéder à la refonte de la Convention Collective Nationale du Travail de 1966 (CCNT 66).

Dans cette "rénovation" du secteur sanitaire et social, la question du financement apparaît comme centrale. L'exposé des motifs de la loi 2002 fait directement référence à cette "masse (budgétaire) critique significative". Il est également projeté un recadrage et un alignement sur le fonctionnement du secteur sanitaire public et privé. La baisse des coûts du travail est au fond le seul ressort de leur démarche.

La réponse à l'augmentation des besoins* implique

donc pour nos employeurs et les financeurs, que la masse salariale doit être à terme réduite de façon significative afin de libérer des marges qui permettront de financer les emplois et les équipements nouveaux.

Gouvernement et employeurs n'envisagent aujourd'hui qu'une solution : faire supporter par les salariés du secteur sanitaire et social l'intégralité de la charge!

Cette démarche nous paraît inacceptable et c'est pour cela que nous avons créé dans les Pyrénées-Orientales un collectif de salariés syndiqués et non syndiqués (**Collectif 66 de défense de la CCNT 66**), donnant ainsi à tous la possibilité de s'impliquer dans l'unité la plus large contre ce projet de refonte de notre convention collective.

Sud Santé Sociaux 66

*Journal Libération du 8 déc. 05 : dans un article en p 4 et 5, une étude du Commissariat au Plan sur le marché du travail jusqu'en 2015 prévoit: 65155 créations de postes et 84347 remplacements de professionnels dans l'action sociale, soit un total de 149 502 postes qui seront à pourvoir. En ce qui concerne l'aide à domicile et les assistantes maternelles, c'est 412 497 postes qui seront à pourvoir d'ici 2015. Il en est de même pour les professions de santé (aides soignantes, infirmières, etc...)

Protocole sur la direction d'école Sud Education s'oppose au protocole ministériel

Le 22 mars 2006, devant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée Nationale, le ministre avait indiqué qu'un décret en Conseil d'Etat, devant fixer les conditions de recrutement, de formation et d'exercice de fonctions de directeur d'école serait pris après la fin de la concertation engagée avec les organisations syndicales.

Après négociation entre ses représentants et les syndicats SE-UNSA, SNUipp-FSU, SNUDI-FO et SGEN-CFDT, le ministère a présenté, le 11 avril 2006, un projet de protocole sur la direction d'école. Seul, le SE-UNSA l'a signé mais le protocole prend effet immédiatement.

Ce projet s'appuie sur 4 mesures :

1. La prise en considération des fonctions de directeur d'école
2. Du temps de décharge d'enseignement
3. Des aides pour exercer les fonctions de directeur
4. Une revalorisation indemnitaire des directeurs

Pour SUD Education, les propositions contenues dans ce protocole sont inacceptables !

Mesure 1 - La prise en considération des fonctions de directeur

Notre position

SUD Education rappelle que le directeur d'école est un enseignant chargé de direction et qu'il n'est pas un supérieur hiérarchique.

Notre proposition

Renforcement du fonctionnement démocratique des écoles par la reconnaissance du rôle décisionnel des Conseils des maîtres.

Mesure 2 - Du temps de décharge d'enseignement

Notre position

SUD Education n'accepte pas le projet qu'un

professeur des écoles, PE2 stagiaire, réalise la journée de décharge hebdomadaire d'un directeur d'école de 4 classes.

Notre proposition

Revendication de temps pour toute l'école avec recrutement de personnel nécessaire.

Mesure 3 - Des aides pour exercer les fonctions de directeur

Notre position

SUD Education critique fermement cette mesure qui propose le recrutement d'un emploi précaire (Emploi Vie Scolaire) pour aider le directeur dans son travail quotidien. Le ministère va créer 50 000 postes EVS, payés au SMIC horaire.

Notre proposition

SUD Education, depuis sa création, lutte contre la précarité. C'est pourquoi, il demande la création d'emplois statutaires.

Mesure 4 - Une revalorisation indemnitaire

Notre position

SUD Education n'accepte pas l'augmentation proposée sur l'Indemnité de Sujétion Spéciale de 15 € soit 50 c par jour. C'est ridicule et méprisant !

SUD Education refuse ce protocole et revendique des augmentations uniformes pour tous les personnels.

SUD Education avec l'Union syndicale SOLIDAIRES invite les organisations syndicales à s'unir pour lutter par tous les moyens à la mise en œuvre de ce protocole.

*Motion adoptée par le Congrès Fédéral
de SUD Education
(Clermont-Ferrand, 9 - 13 mai 2006)*

DIRECTION D'ÉCOLE : NON À LA PRÉCARITÉ !

Par sa circulaire, datée du 19 mai 2006, l'IA compte accélérer le recrutement des Emploi Vie Scolaire (EVS) - Contrats d'Avenir dans chaque école et mettre en place ce dispositif dès la rentrée 2006. Elle y joint une fiche de postes. La décision doit être prise en trois jours. Ce qui nous laisse donc sceptiques sur la façon de solliciter l'avis des gens ! Les collègues de secteurs doivent entrer en contact avec l'ANPE pour obtenir la liste des candidats. Puis les inspections, avec l'aide des directeurs, recrutent sur entretien. Recrutement prévu pour 10 mois. Qu'advient-il de ces personnels au terme de leur mini-contrat (600 euros par mois) ?

Jusqu'à maintenant, seul le SE UNSA a signé le protocole d'accord sur la direction d'école. Le reste de la profession l'a refusé. Malgré cela, le ministère a décidé de maintenir son projet créant un alourdissement des charges de direction (encadrement des PE2 pour les écoles à quatre classes, suivi des contrats d'avenir, ...). Les directeurs sont en train de se voir transformés en véritables « agents » de recrutement de personnels précaires. En quoi cela représente-t-il une amélioration des fonctions de direction ? Est-ce que ces nouveaux personnels non qualifiés ne vont pas plutôt générer du travail supplémentaire ? En effet est-ce que dix mois suffisent à rendre des personnes efficaces dans le fonctionnement d'une école ? Les directeurs n'auront certainement pas la possibilité, étant donné le peu de temps dont ils disposent pour gérer l'administratif, d'avoir un regard sur les tâches importantes qu'ils devraient confier aux EVS. Elles leur reviendront donc comme le reste. Ce qui nous laisse très songeurs sur le gain de temps dont se pare le ministère pour justifier la mise en place de son dispositif.

Concernant l'accompagnement des élèves handicapés, c'est à nouveau une régression par rapport au recrutement des AVS, personnels bénéficiant d'une formation et d'une durée de contrat permettant une relative continuité.

Après la faible victoire des dernières luttes (retrait du CPE) et le maintien d'une institutionnalisation programmée de la précarité (LOF, CNE, ...), pour Sud éducation, ce gouvernement ne fait que continuer dans sa logique de précarisation des personnels. Nos collègues directeurs ne vont tout de même pas devenir des agents de recrutement de personnels précaires !

Pour Sud éducation, il faudrait davantage instaurer une réflexion sérieuse sur le travail, les responsabilités qu'implique la direction d'une école. Rien, dans cette circulaire, ne semble répondre aux besoins des écoles.

Rien, dans cette circulaire, ne semble répondre aux besoins des écoles.

Sud éducation appelle les collègues :

- à refuser ce recrutement,
- à boycotter les commissions d'embauche,
- à réaffirmer la nécessité de création de postes d'enseignants pour répondre au problème du temps de décharge des directeurs.

Sud Education 66



Compte-rendu de la rencontre entre SUD éducation 66 et l'Inspecteur d'Académie des Pyrénées-Orientales du 22 février 2006

1. Fermeture d'écoles

Sur la fermeture des petites écoles de proximité à Perpignan, l'IA n'a pas d'avis. C'est la mairie qui décide. L'inconvénient des petites écoles se situe au niveau des décharges de directeurs (- de 5 classes : pas de décharge).

2. Mouvement

Nouvelle école du Mas Vermeil : 8 postes pour le moment ; les élèves seront comptés à la rentrée. L'objectif est de ne pas augmenter le nombre de postes sur Perpignan.

Il reste 6 postes qui seront distribués plus tard.

Concours bilingue catalan : les sortants IUFM devront demander un poste bilingue et rester dans la filière pendant au moins 3 ans. Les candidats au concours bilingue catalan et les stagiaires IUFM ont été prévenus par courrier.

Si un poste est réouvert après avoir été fermé, l'enseignant qui l'a perdu pourra le retrouver.

Grève des directeurs : l'IA n'a que 37% de remontées.

3. Commissions paritaires

Vu les résultats de SUD aux élections, nous avons demandé le droit de participer aux réunions préparatoires des CTP et CAP. L'IA refuse. Il a rajouté que ces réunions étaient une tradition dans le département, qu'il ne comptait pas les supprimer mais qu'il n'en voyait pas l'utilité.

Nous l'avons interpellé sur la manière dont les décisions suite au CDEN ont été annoncées. C'est-à-dire par mail et communiqué de presse quelques heures après la fin du CDEN. Nous lui avons dit qu'il vaudrait mieux annoncer les décisions devant tous les commissaires paritaires. L'IA refuse car il veut se donner le temps de vérifier certaines informations des syndicats avant de prendre ses décisions. Une autre raison concerne le battage médiatique qui est évité avec cette manière de procéder.

4. ZEP

Le Collège Pons est Collège Ambition Réussite (CAR). 10 postes soit 180 heures vont être créés. L'équipe éducative doit faire un projet et réaliser une fiche profil pour chaque poste.

Nous avons évoqué le fait que ces postes sont des redistributions et non des créations : l'IA ne nous a pas contredit. Les écoles primaires du secteur Pons n'ont pas de poste supplémentaire alors que la loi prévoit ces créations. Les professeurs du collège demandent de « mettre le paquet » au primaire avec par exemple des CP dédoublés. L'IA nous a dit que sur les 10 postes, certains pourront travailler avec le primaire mais ce ne seront pas des Professeurs des Ecoles.

Pourquoi Pons et pas Pagnol ? Les critères d'évaluation des ZEP : réussite, situations sociales... ont fait apparaître 82% pour Pons et 78% pour Pagnol. C'est pour cette raison que Pons a été choisi.

Les 3 autres ZEP vont-elles être fermées ? Rien n'est décidé au niveau national pour le moment. L'IA nous a affirmé qu'elles méritaient largement de le rester et qu'il interviendrait en ce sens.

5. Remplacements et EVS

Lors de la 1/2 journée d'information syndicale SUD dans le 1^{er} degré, des instituteurs nous ont alertés sur le fait que des Emplois de Vie Scolaire (EVS) sont amenés à remplacer des instituteurs absents. L'IA a dit que nous étions les premiers à signaler ce problème et qu'il allait l'évoquer en conseil d'IEN.

Recrutement des EVS : fait à la va-vite et sans commission (les directeurs ont pu embaucher qui ils voulaient). Les 615 EVS (1^{er} et 2nd degrés) du département dont 50 AVS (assistants travaillant avec des handicapés) ont dû être recrutés très rapidement (3 semaines) après l'intervention du Premier ministre auprès du ministre de l'Éducation nationale, car celui-ci estimait que ça n'allait pas assez vite.

[suite page 8]

PREMIER DEGRÉ

[suite de la page 7]

6. ISSR (indemnités de déplacement)

Les personnes concernées demandent le détail des frais qui leur sont remboursés. Nous avons proposé que les feuilles de déplacement soient réalisées en trois exemplaires et que l'une d'entre elles revienne à la personne concernée. L'IA nous a répondu qu'aucune solution informatique n'a été trouvée, que ce travail pourrait être fait manuellement, mais qu'il refuse de donner plus de travail à ses services.

Nous lui avons demandé de publier les règles kilométriques pour le remboursement.

7. Circulaire lecture De Robien

Le recteur a convoqué les IEN pour faire appliquer cette circulaire et leur a demandé de procéder aux inspections nécessaires. Pour l'IA,

« les IEN sont de grands enfants et appliqueront le texte avec bon sens ! ».

8. Examens et sans papiers

Une carte d'identité est demandée aux élèves qui passent un examen, mais d'après les textes un certificat de scolarité avec photographie suffit. L'IA nous a dit qu'il vérifierait.

Peu après notre rencontre avec l'IA, celui-ci a envoyé à SUD éducation 66 un courrier nous informant que nous avons raison.

Organisez-vous dans vos collèges et lycées pour faire passer l'information auprès des élèves, des enseignants (correcteurs) et de l'administration pour qu'en cas de besoin tout soit déjà en place. Permettons à tous de passer leurs examens !

Benjamin Garcia pour Sud Education 66

PREMIER DEGRÉ

Remplaçants ? Vous avez dit remplaçants ?

Dans le premier degré il apparaît, au travers des remontées que nous avons, une certaine inégalité entre les circonscriptions sur la couverture des remplacements. Ce qui apparaît néanmoins, c'est une carence de plus en plus importante au fur et à mesure des années.

Nous devons en permanence gérer le problème, au détriment des enseignements et des élèves, en les répartissant, et gérer de surcroît le mécontentement légitime des parents.

Nous ne sommes pas responsables de cette situation !!!

Il faut donner le numéro de téléphone de l'Inspecteur de Circonscription et de l'Inspecteur d'Académie à tous les parents concernés lorsqu'un enseignant n'est pas remplacé sur votre école.

SUD éducation 66 lance cette consigne syndicale pour que nos supérieurs soient directement confrontés à cette réalité.

Nous n'avons pas à subir seuls cette incurie.

Cette consigne peut être suivie par un enseignant individuellement, ou mieux, être votée en conseil des maîtres ou d'école. L'action collective est toujours plus payante.

Cette consigne est née d'une discussion en demi-journée d'information syndicale SUD. Pensez à utiliser ce droit avant qu'on nous le reprenne...

SUD éducation 66

EVS-CA, Emploi Vie Scolaire - Contrat d'Avenir ...Et Vous Sortirez Chômeur Adapté

Rappel : les contrats d'avenir font partie des contrats aidés. L'adjectif « aidés » s'appliquant bien sûr aux employeurs (du secteur non marchand dans le cas du contrat d'avenir, c'est-à-dire les administrations publiques, les associations, les collectivités territoriales).

C'est donc un **CDD à temps partiel** de 26h par semaine (de 20h à 26h pour les ateliers et chantiers d'insertion, ainsi que dans le domaine des services à la personne), **payé au SMIC horaire**. Il est conclu pour 2 ans, éventuellement renouvelable un an. En plus du contrat de travail, l'employeur et le chômeur doivent signer une convention avec l'Etat, représenté par l'ANPE, où le « bénéficiaire » s'engage à suivre les actions prévues. Notamment, un bilan doit être réalisé tous les six mois avec l'employeur et le référent (qui peut être le référent RMI).

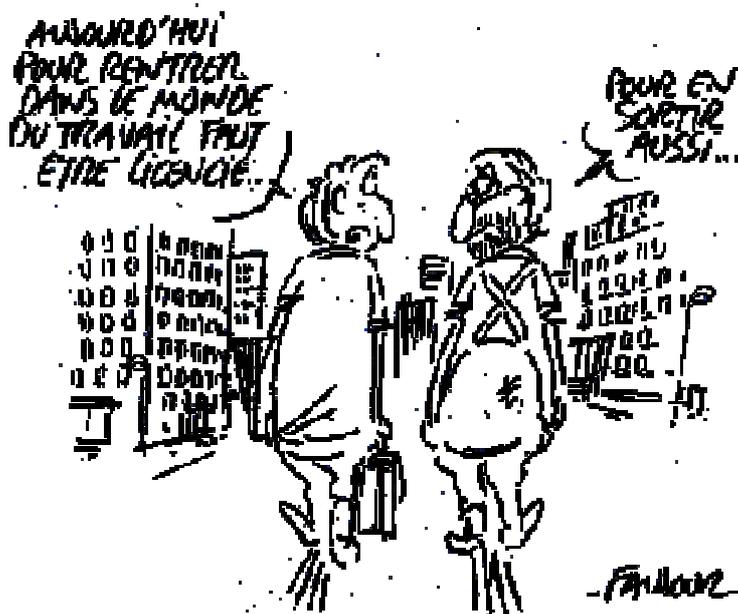
Le bénéficiaire, c'est quelqu'un au RMI, à l'ASS, à l'API ou à l'AAH. Ou encore des jeunes de moins de 26 ans en tant qu'ayant droit d'un foyer bénéficiant de l'allocation RMI. Et particulièrement les jeunes des « quartiers sensibles ». A qui on fait miroiter, outre la sempiternelle « insertion professionnelle », un

gain financier par rapport aux minima sociaux.

C'est ainsi que des Rmistes, avant la signature du contrat, ont été assurés de pouvoir cumuler leur salaire avec leur allocation pendant quelques mois. C'est ce qui se passe normalement quand un bénéficiaire des minima sociaux reprend une activité salariée... Mais en contrat d'avenir, c'est plus tordu. Une des aides que perçoit l'employeur, c'est le montant du RMI. Y compris le forfait logement de 50 €, que la plupart des Rmistes ne perçoivent pas, parce qu'ils touchent des aides au logement ou sont hébergés gratuitement. **Un salarié en contrat d'avenir ne pourra donc cumuler que la différence entre son allocation et l'aide à l'employeur**. Autant dire rien dans la majorité des cas. Du coup, quand on fait les comptes, avec les frais occasionnés par la reprise d'un boulot (transports, garde d'enfants, ...), on n'a pas plus d'argent sur son compte à la fin du mois. C'est la première bonne surprise du contrat d'avenir !

Extrait d'un article, consulter sur le site d'AC ! : http://www.ac.eu.org/article.php3?id_article=1270

Francis Maury



APPEL À L'INSURRECTION DES CONSCIENCES : RÉSISTONS AU CONTRÔLE SOCIAL !

Aujourd'hui la politique du gouvernement désigne la population la plus fragilisée socialement comme seule coupable et seule responsable de sa situation, individuellement et collectivement. Elle tend ainsi à dresser les citoyens les uns contre les autres et à les détourner des vrais responsables. Cette politique est partagée dans toute l'Europe, l'immigration jetable en est l'illustration actuelle. Le fichage et le profilage des individus, l'utilisation de la biométrie, la vidéosurveillance, le traitement informatique et le croisement de données et d'informations sociales sont déjà en pratique dans de nombreux secteurs.

L'école devient un terrain d'essai sécuritaire. Les mesures d'aides (sociales, éducatives, administratives) sont remplacées par des sanctions, et certains pouvoirs de sanction relevant jusqu'ici de l'autorité judiciaire sont transférés à des autorités administratives, en particulier aux maires. La délation est encouragée à longueur d'instructions ministérielles. La police est instrumentalisée par le pouvoir qui lui impose une plus grande rentabilité dans la chasse aux sans-papiers et la répression du mouvement social. Sommés d'appliquer des mesures coercitives contraires aux droits sociaux fondamentaux et aux libertés publiques, les professionnels se trouvent ainsi confrontés au changement de nature de leur mission.

Les missions de service public sont dévoyées. Au lieu d'aider les chômeurs à concrétiser un vrai projet professionnel, les agents de l'ANPE doivent leur imposer n'importe quel emploi, à défaut le radier. Au lieu de jouer leur rôle de formateurs, les enseignants doivent accepter que soient expulsés les élèves étrangers dont les parents sont sans-papiers. Au lieu d'installer l'électricité, on demande aux agents d'EDF d'en priver les familles démunies. Au lieu d'accompagner les personnes en difficulté, les travailleurs sociaux, les psychiatres et les psychologues doivent les dénoncer au maire ou au procureur de la République. Alors qu'ils sont là pour soigner, les médecins sont sommés, sous menace de sanctions, de réduire à tout prix les arrêts de travail. C'est un véritable projet de société qui se met en place. Les outils du contrôle social

s'organisent autour de textes de plus en plus répressifs, peut-être légaux, mais totalement illégitimes au regard des missions de service public en charge d'offrir un traitement égalitaire et solidaire. L'offensive sur les troubles du comportement, illustrée par un récent rapport de l'INSERM, correspond à un véritable projet de formatage où toute révolte devient illicite.

C'EST L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ QUI EST CONCERNÉE !

C'est pourquoi nous appelons à une insurrection des consciences, que chacune et chacun s'empare de cet appel à résister contre le contrôle social généralisé, à construire la contre-offensive face aux politiques d'eugénisme social qui imposent le rejet des plus faibles. Des collectifs locaux existent déjà pour résister à cette politique : collectifs anti-délation, collectifs de travailleurs sociaux contre le secret partagé du projet de loi de prévention de la délinquance, collectifs contre les violences policières, contre la vidéosurveillance, collectifs de défense des étrangers. Il est temps de se rassembler pour agir ensemble et faire reculer cette offensive dangereuse.

ILS NOUS VEULENT DOCILES ET SOUMIS, SOYONS REBELLES ET DÉSOBÉISSANTS ! REPRENONS ENSEMBLE LE CONTRÔLE DE NOS VIES !

REUNION AUTOUR DE CET APPEL LE
JEUDI 22 JUIN A 18H.30. Bourse du travail, 3 rue
du château d'eau, salle FERRER, 75010 Paris.

Premiers initiateurs : AC !, souriez vous êtes filmés, coordination anti-vidéosurveillance, MNCP, USP, « la santé n'est pas une marchandise », F. Ducret, psychologue, Union syndicale Solidaires.
Si vous souhaitez vous associer à cet appel, inscrivez-vous comme initiateur. Nous désirons, pour la rentrée de septembre, créer une initiative fédératrice. Pour cela, nous vous invitons à la réunion du 22 juin afin d'organiser les outils de l'appel, se mettre d'accord sur les objectifs et leur popularisation.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, séance du 18 mai 2006

Déclaration liminaire de la Fédération des syndicats Sud Education

La montée de la précarisation suscite aujourd'hui la révolte légitime de toute une jeunesse placée sous la menace angoissante de licenciements sans motif, tels que prévus par le Contrat Première Embauche. La mobilisation de la jeunesse a trouvé un écho dans toute la société et a mis en échec le CPE. Ce n'est qu'un début. C'est la loi dite « pour l'égalité des chances » qu'il faut abroger.

On retrouve cette même volonté de précarisation dans le projet de loi CESEDA (Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et Demandeurs d'Asile). L'objectif affiché du gouvernement, c'est : "l'immigration choisie", celle de la main-d'œuvre, déterminée par les seuls besoins du marché du travail, contre "l'immigration subie", celle des conjoints, des enfants. Même les étudiants autorisés à venir étudier en France seront impitoyablement sélectionnés.

La fédération des syndicats SUD éducation, son Union syndicale SOLIDAIRES, prennent toute leur place dans ce combat pour l'abrogation de ces lois iniques. En particulier :

Nous ne laisserons pas expulser nos élèves :
Intervention d'ouverture au Congrès de la fédération des Syndicats SUD Education, Clermont-ferrand, le 9 mai 2006 (extraits)

Aujourd'hui dans notre pays, des enfants, des adolescents, de jeunes majeurs, nos élèves, sont traqués jusque dans les écoles. Ils sont arrachés de leur classe, séparés de leurs camarades, pour être enfermés avec leurs familles dans des centres de rétention que le rapport Mermaz qualifiait déjà en 2001 d'« horreurs de la République », ce que vient de confirmer Gil Roblès, le commissaire européen aux droits de l'Homme. Puis ils sont expulsés vers des pays où leur avenir est menacé.

Des mineurs isolés sont chassés du territoire français dès leur majorité. Des hommes et des femmes sont menottés, bâillonnés, ligotés sur un

siège d'avion. Tous ont fui la misère, la guerre, la violence... Ils se sont réfugiés chez nous pour manger à leur faim, vivre dans des conditions décentes et dans la sérénité.

Or, des lois de circonstance, des circulaires et des pratiques administratives organisent la traque des étrangers, leur rejet et leur expulsion du territoire français. Ils sont ainsi contraints à la clandestinité et à la misère qu'elle engendre. Malades, ils n'ont pas accès aux soins. Travailleurs illégaux, ils sont dans une totale dépendance vis-à-

vis de leurs patrons et sont confrontés à la précarité, la surexploitation et le non-droit.

Cette politique est indigne des principes qui fondent une démocratie.

Devant l'ampleur des protestations dans les établissements scolaires, le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, a annoncé qu'il n'y aurait aucune expulsion de familles avec un enfant scolarisé, en cours d'année scolaire. Outre qu'une fois de plus l'annonce était mensongère, elle programmait des expulsions massives pour les mois de juin, juillet et août.

Nous refusons que certains élèves ne soient pas dans leur classe à la rentrée de septembre.

Nous appelons à signer massivement la pétition de RESF (Réseau d'Education Sans Frontières), « Nous les prenons sous notre protection », dans laquelle les signataires déclarent : « Nous ne laisserons pas commettre ces infamies en notre nom. Chacun avec les moyens qui sont les nôtres, nous leur apporterons notre soutien, notre parrainage, notre protection. S'ils nous demandent asile, nous ne leur fermerons pas notre porte, nous les hébergerons et les nourrirons ; nous ne les dénoncerons pas à la police. » (Seul le prononcé fait foi).

Fédération des syndicats Sud Education

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, séance du 18 mai 2006 Intervention de la Fédération des syndicats Sud Education sur l'ordre du Jour

Point 1 : CONTRE le projet de décret relatif à l'apprentissage junior

Cette mesure, présentée par le Premier ministre comme une réponse à la crise des banlieues et aux violences urbaines, constitue un recul historique inacceptable. En effet, la loi sur l'égalité des chances ouvre la possibilité pour les jeunes de travailler en entreprise dès 14 ans et de signer un contrat d'apprentissage – qui est un contrat de travail – dès 15 ans au lieu de 16ans, ce type de formation professionnelle étant présenté comme un remède aux problèmes de l'échec scolaire.

SUD éducation dénonce cette loi, considérant que :

- L'enseignement professionnel ne peut être dissocié d'un enseignement de culture générale.
- L'apprentissage ne doit pas se substituer à l'enseignement professionnel en lycée.
- L'apprentissage est le moyen pour les employeurs de disposer d'une main d'œuvre malléable et bon marché plutôt que d'assurer la transmission des savoirs.
- En tant que contrat de travail, le contrat d'apprentissage répond aux difficultés de recrutement dans certains secteurs, le bâtiment et l'hôtellerie par exemple, où les conditions de travail sont désastreuses.

Ce n'est pas dans ce contexte que nos élèves en difficulté trouveront *l'estime de soi* ; et c'est un mensonge que de faire croire que les entreprises sont prêtes à accueillir des élèves en rupture scolaire, voire en errance.

C'est donc à l'éducation nationale et dans le cadre de ses établissements scolaires, d'assurer la formation professionnelle des jeunes, d'encadrer les stages. Dans ce cadre se pose la question de la revalorisation du travail manuel par *un salaire étudiant-lycéen*.

Point 2 : CONTRE le projet de décret relatif au contrat de responsabilité parental

Depuis quelques années, l'accent mis sur la lutte contre l'absentéisme s'est transformé en grande cause sécuritaire. L'approche qui consiste à poursuivre pénalement *les parents défailnants* est détestable car un tel « contrat » signé par des parents dit « défailnants » n'a pas de sens, sauf à s'inscrire dans une logique de contrôle social et au final de criminalisation des pauvres.

Nous appelons les chefs d'établissement à ne pas se faire complice d'une telle entreprise en refusant de procéder au « signalement » auprès du Conseil Général.

Fédération des syndicats Sud Education



ACHETER DU SEXE N'EST PAS UN SPORT. DITES NON À LA PROSTITUTION DES FEMMES PENDANT LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL.

Du 9 juin au 9 juillet 2006, 12 villes allemandes accueilleront la coupe du monde de Football. 3 millions de spectateurs environ – majoritairement des hommes – sont attendus ; et l'on estime à 40 000 le nombre de femmes « importées » d'Europe Centrale et d'Europe de l'Est vers l'Allemagne pour les « servir sexuellement ».

L'Allemagne a légalisé le proxénétisme et l'industrie du sexe en 2002. Pourtant les quartiers réservés ne pourront contenir les milliers de touristes sportifs/sexuels prévus. En prévision de cet afflux, l'industrie du sexe allemande a érigé un gigantesque complexe prostitutionnel en prévision du « boom commercial » durant la Coupe du Monde.

« Le football et le sexe vont de pair » déclare l'avocat du nouveau méga bordel de 3 000 m², pouvant accueillir 650 clients masculins, construit à côté du principal stade de la Coupe du Monde à Berlin. Sur des zones clôturées de la taille d'un terrain de football, on a construit des « cabanes du sexe » ressemblant à des toilettes appelées, « cabines de prestation ». Capotes, douches et parking sont à la disposition des acheteurs avec un souci particulier de protéger leur « anonymat ».

Nous, personnes individuelles et organisations concernées, déclarons que :

Acheter du sexe n'est pas un sport. C'est une exploitation sexuelle qui porte physiquement et psychologiquement atteinte aux femmes, et qui considère leur corps comme une marchandise pouvant être achetée et vendue.

Traiter le corps des femmes comme une marchandise viole les standards internationaux du sport qui promeuvent l'égalité, le respect mutuel et la non-discrimination. Le président de la FIFA, J.S. Blatter, reconnaît « le rôle prépondérant du sport, et notamment du football comme porteur de messages clairs contre les fléaux qui rongent la société du monde entier. » Comment la Coupe du Monde de Football contribuera-t-elle

à éradiquer le fléau de la traite et de l'exploitation sexuelle ?

Les hommes d'honneurs n'achètent pas du sexe car ils respectent la dignité et l'intégrité de l'être humain.

Non à l'organisation de la prostitution durant la Coupe de Monde de Football !

Nous, signataires de cette déclaration, demandons que :

- Les 32 pays participant à la Coupe du Monde de Football, qui ont ratifié les Conventions et/ou Protocoles contre la prostitution et la traite, s'opposent à la promotion de la prostitution par l'Allemagne, et dissocient publiquement leur équipe de l'industrie de la prostitution.

- Les membres des équipes de football rendent publique leur opposition à l'exploitation sexuelle des femmes.

- Le Comité Fifa et son président remplissent leur devoirs de responsabilité sociale, en s'opposant au lien établi entre le football et le commerce du sexe. Nous leur demandons de protester contre l'exploitation sexuelle des femmes, auprès du gouvernement allemand et de sa chancelière Angela Merkel, auprès de la Fédération Allemande de Football et de son président Gerhard Mayer-Vorfelder.

- Le gouvernement allemand et sa chancelière Angela Merkel, et la Fédération Allemande de Football et son président Gerhard Mayer-Vorfelder arrêtent la traite des femmes aux fins de prostitution, en décourageant la demande qui favorise la prostitution.

- Les personnes individuelles et organisations concernées, se joignent à cette action en signant cette déclaration de protestation contre la promotion publique de la traite et de la prostitution des femmes.

éducation
Sud66

28, rue Henry Bataille

66000 PERPIGNAN

tél : 04.68.52.57.57
ou 06.84.89.01.17

fax : 04.68.52.54.54

e-mail :

sudeducation66@laposte.net

site web

départemental :

www.sudeducation66.org

Site web

national :

www.sudeducation.org

Permanences :

Jeudi et vendredi

L'Équipe Syndicale de SUD Éducation 66 :

- Michel Benkemoun
- Ariane Augé
- Marc Anglaret
- Patrice Bégnana
- Benjamin Garcia
- Nicolas Pierre
- Gérard Geiger
- Francis Maury

En route pour le Sud 66
Trimestriel

N°10 - Mai - Juin - Juillet 2006

N° de CPPAP : 1205 S 06756

N° ISSN en cours

Directeur de publication :

Benjamin Garcia

Journal imprimé par

SUD Education 66

28 rue Henry Bataille

66000 Perpignan

LE CESEDA, C'EST QUOI ?

Le projet de loi réformant le Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et Demandeurs d'Asile (CESEDA) du ministre l'intérieur, Nicolas Sarkozy, conduit à une négation totale des droits fondamentaux de la personne. Cette nouvelle réforme s'inscrit dans la continuité du pillage des pays pauvres. Elle restreint encore plus radicalement le droit au séjour pour toutes celles et ceux qui construisent leur vie en France et qui ont fui la guerre, toutes sortes de violence, la misère... Elle entérine la quasi-disparition de la carte de résident, durcit les conditions de regroupement familial, crée une nouvelle catégorie de travailleurs étrangers dont la durée du séjour est limitée au bon vouloir de leur patron. Elle s'attaque au séjour des malades étrangers. Se marier entre français et étrangers devient quasiment impossible, il y a suspicion des pères étrangers d'enfants français, qui devront justifier de leur paternité. La suppression du droit à la délivrance d'un titre de séjour pour les étrangers présents depuis au moins dix ans en France les condamne à l'irrégularité perpétuelle et par conséquent à des conditions de vie misérables...

Pour espérer obtenir et conserver leur titre de séjour, les étrangers doivent cumulativement être « bien intégrés », bien vus par le maire de leur commune, en bonne entente avec leur conjoint, appréciés par leur patron, disposant d'un bon salaire et d'un grand logement.

Quant aux autres, ils n'ont aucun droit et vivent dans la peur quotidienne d'être arrêtés puis enfermés dans un centre de rétention, avant d'être expulsés. Travailleurs illégaux, dans une totale dépendance vis-à-vis de leurs patrons, ils sont confrontés à la précarité, la surexploitation et le non-droit. La politique du gouvernement en matière d'immigration s'inscrit délibérément dans une perspective utilitariste. N'est acceptable que l'étranger perçu comme rentable pour l'économie française. Cette logique s'inscrit dans la logique libérale qui tend à imposer flexibilité et précarité à l'ensemble du salariat.

Pour mieux faire oublier les problèmes d'insécurité sociale générés par sa politique, le gouvernement vise à faire des étrangers les boucs émissaires des maux de la société française (chômage, précarité, délinquance, ...). Il intensifie le recours à des pratiques sécuritaires et à la mise en place d'appareils répressifs qui restreignent chaque jour davantage les libertés individuelles et stigmatisent les populations ciblées, déjà largement précarisées, en les excluant socialement. Une telle approche de l'immigration favorise la montée de la xénophobie, du racisme, de l'exclusion, et, par réaction, des communautarismes.

Réunis pour le quatrième congrès fédéral de Sud Education à Clermont-Ferrand, nous condamnons les lois de circonstance, les circulaires et les pratiques administratives qui organisent la traque, le rejet et l'expulsion des étrangers du territoire français.

Nous exigeons :

- La liberté de circulation et d'installation.
- Une véritable politique de l'asile.
- L'arrêt immédiat des expulsions.
- La fermeture des centres de rétention.
- La libération de toutes les personnes emprisonnées pour défaut de papiers et leur régularisation par une carte de résident de dix ans.
- La régularisation automatique et définitive des mineurs isolés dès leur majorité.
- L'abolition de la double peine.
- Le respect de l'état de droit et la fin des mesures répressives d'exception en France d'Outre-Mer.

Texte d'orientation adopté au congrès de Clermont-Ferrand, en mai 2006